

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DES LÉGENDES (58 330 SAINT-SAULGE)

DATE : mardi 23 juin 2020

LIEU : salle des cérémonies de la mairie de Saint-Saulge

DÉBUT DE SÉANCE : 17h40

PRÉSENTS :

Parents élus au conseil d'école : mesdames Rolin, Lamotte, Derue, Guérin, Nestel Magema et Valade

Élus : madame Delbove, première adjointe au maire, monsieur Gentil, maire de Saint-Saulge (départ à 18h30)

Équipe enseignante : mesdames Hubert, Chevret, Bonnet, Gauthy et monsieur Basely

Déléguées départementales de l'éducation nationale : mesdames Beaume et Gély-Touzet

Partenaires : madame Planteline, directrice de l'espace socioculturel du cœur du nivernais

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Devail et monsieur Chyra, représentants de parents d'élèves au conseil d'école

Mesdames Theveneau et Légaré, enseignantes

Madame Taupin, psychologue scolaire du RASED de Corbigny

Monsieur Dantel, inspecteur de l'éducation nationale

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : madame Rolin et madame Chevret

PRÉSIDENT DU CONSEIL : monsieur Basely

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR :

ORDRE DU JOUR :

1. Organisation de la rentrée scolaire
2. Informations sur le plan de dé-confinement et les modalités d'accueil actuelles
3. Consultation sur l'aménagement des futurs locaux périscolaires
4. Informations sur la coopérative scolaire
5. Informations sur l'U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)
6. Informations relatives à l'école et aux classes
7. Constitution de la commission électorale
8. Questions diverses

En préambule, le procès-verbal du dernier conseil d'école est soumis à l'approbation du conseil. Aucune remarque n'est formulée.

1. Organisation de la rentrée scolaire

La rentrée scolaire se déroulera mardi 1^{er} septembre 2020.

90 élèves sont attendus. Voici les prévisions à ce jour.

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS	
8	9	10	12	10	8	14	9	10	90
17		22		18		23		10	
Madame Hubert		Madame Chevret		Madame Bonnet		Non nommé(e) Monsieur Basely		Madame Vadrot	

Monsieur Basely annonce les départs de mesdames Gauthy et Théveneau. À compter du 1^{er} septembre 2020, madame Vadrot assumera la responsabilité du dispositif ULIS et en sera la nouvelle coordonnatrice.

Mademoiselle Randon actuellement volontaire service civique au sein de l'école terminera sa mission mardi 30 juin.

Mesdames Gauthy et Théveneau ainsi que mademoiselle Randon sont très sincèrement remerciées pour leur investissement au service des élèves de l'école.

Chaque élève qui sera nouvellement scolarisé en septembre prochain a été ou sera reçu lors d'un rendez-vous d'admission par le directeur. Une visite de l'école a été ou sera proposée. Par ailleurs, madame Hubert et monsieur Basely accueilleront les futurs parents des élèves de petite section lundi 29 juin à 17h30 en présence de madame Ledey, ATSEM.

À ce jour, compte-tenu de la situation sanitaire, nous ne sommes pas en mesure de présenter les modalités d'accueil à partir du 1^{er} septembre.

Nous invitons les familles à consulter leur boîte à lettres électronique à la fin du mois d'août. L'école communiquera les informations dont elle disposera.

2. Informations sur le plan de dé-confinement et les modalités d'accueil actuelles

Vendredi 13 mars 2020 après la classe, l'école des légendes a fermé ses portes. S'en est suivie une période de confinement qui a privé les écoliers de 32 journées de classe.

Durant cette période, les enseignants ont proposé un enseignement à distance dans les contraintes qui étaient les leurs (télétravail, connectivité internet, ...) afin de maintenir une continuité pédagogique.

Pour les élèves de TPS/PS/MS, madame Hubert a alimenté très régulièrement la page dédiée à ses élèves sur le site internet de l'école. Des activités en lien avec les apprentissages étaient proposées. Le contact avec les familles a été maintenu grâce à plusieurs appels téléphoniques.

Les élèves de GS/CP, CE et CM ont participé à plusieurs séances de « classes virtuelles ».

Des contenus étaient adressés par courriel et/ou publiés sur le réseau Scolnet aux élèves de GS/CP et CE. Les familles pouvaient adresser des réponses, des vidéos ou des photos aux enseignantes.

Les élèves de CE et de CM étaient destinataires de programmes journaliers par courriel. Les enseignants recevaient les travaux et les corrigeaient individuellement.

Quant à eux, les élèves du dispositif ULIS étaient destinataires d'envois postaux hebdomadaires adaptés à chaque besoin.

Le bilan de cette continuité pédagogique reste assez hétérogène en fonction des possibilités de chacun. Une très grande majorité des élèves était assidue. Les enseignants se sont efforcés de garder un lien et de consolider les apprentissages avec chacun de leurs élèves. Ils remercient les familles pour leur investissement.

La phase 1 du dé-confinement permettait aux écoles de rouvrir et d'accueillir les écoliers sur la base du volontariat. La municipalité de Saint-Saulge n'a pas pu mettre en œuvre les dispositions du protocole sanitaire établi par le ministère de l'Éducation nationale. Les principales contraintes étaient liées aux manques de fournitures appropriées et aux difficultés d'organisation des agents. C'est pour cela que l'école des légendes n'a pu rouvrir que le 2 juin, lors de la phase 2 du plan de dé-confinement.

Durant cette première phase, la continuité pédagogique a été maintenue comme lors du confinement. Les enseignants ont pu constater une certaine lassitude des élèves.

La deuxième phase du dé-confinement a permis d'accueillir les écoliers volontaires. 69% des enfants ont pu être re-scolarisés à raison d'une journée sur deux. L'enseignement à distance a été maintenu lorsqu'ils n'étaient pas à l'école ainsi que pour les élèves qui n'étaient pas volontaires à une scolarisation. Les enseignants ont donc proposé des apprentissages en présence ou à distance. Les enfants étaient ravis de retrouver leur école même si plusieurs ont pu affirmer que l'école était « bizarre ».

La phase 3 a débuté lundi 22 juin. Le protocole sanitaire a été assoupli et il permet d'instaurer de nouveau l'obligation scolaire. Les élèves doivent maintenant maintenir une distance d'un mètre latéralement et en face en face dans les milieux fermés (salle de classe, cantine). Cette distance n'est plus nécessaire en milieu ouvert (récréation). Les nettoyages et désinfections des locaux et des surfaces ne se font plus qu'une fois par jour. La fréquence des lavages de mains est maintenue (à l'arrivée, avant et après les récréations et à la sortie). Les règles relatives à la limitation du « brassage » entre classes sont maintenues. C'est pour cela que l'école accueille les élèves sur deux lieux différents et à horaires échelonnés. Les récréations se font classe par classe. Depuis hier, les enseignements à distance sont suspendus. Nous dénombrons encore quelques absents que nous espérons revoir avant la fin de l'année scolaire.

Depuis le 13 mars, une continuité administrative a été également mise en œuvre par le directeur de l'école afin de permettre la réalisation des opérations de fin d'année sur le déroulement de la scolarité des élèves notamment. Le site Internet de l'école diffusait toutes les informations liées à la situation. Avec l'aide de ses collègues, monsieur Basely a activé une veille contre le décrochage de certains élèves.

La crise sanitaire a considérablement modifié les pratiques de classe des enseignants qui souhaitent rappeler qu'un enseignement à distance reste partiel et ne permet pas de toujours donner du sens aux apprentissages. Les travaux de groupe et les coopérations entre élèves tant bénéfiques pour certains ne sont plus mis en œuvre. Les enseignements à distance compliquent l'évaluation des élèves et l'ajustement quotidien nécessaire des apprentissages. Les stratégies de remédiation ne sont pas toutes connues des familles. La phase actuelle reste encore très contraignante.

Enfin, les enseignants souhaitent indiquer que la plupart des contraintes du protocole sanitaire ont reposé et repose encore sur les agents de la commune. Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur dévouement.

Des problèmes de connexion ont empêché certaines « classes virtuelles » initialement prévues de se dérouler durant la deuxième phase du dé-confinement. Monsieur le maire évoque une maintenance qui pourrait être réalisée par le SIEEEN58 dans le cadre de la signature d'un futur contrat.

Madame Valade indique que ses filles n'ont pas été accueillies alors qu'elle travaille en EHPAD. Lors des différents contacts avec l'école (madame Hubert ou monsieur Basely),

madame Valade a indiqué qu'elle avait une autre solution de garde. Madame Planteline rappelle qu'elle a orienté la famille vers le site monenfant.fr

Madame Lamotte demande pourquoi les accueils ont été réalisés les lundi et jeudi ou mardi et vendredi et pourquoi pas deux jours consécutifs. Monsieur Basely indique que l'école a privilégié la régularité pour un retour à l'école. Les élèves bénéficiaient ainsi d'une scolarité tous les 3 ou 4 jours.

3. Consultation sur l'aménagement des futurs locaux périscolaires

Le sujet des locaux périscolaires est régulièrement abordé lors des conseils d'école.

Lors du dernier, madame Planteline et madame Shepherd ont pu répondre aux questionnements des représentants de parents d'élèves sur la sécurité en ces termes :
« L'ESCN répète que les locaux mis à disposition par la mairie ne conviennent pas au prestataire qu'est l'ESCN. La sécurité et la qualité d'accueil ne conviennent pas à l'ESCN qui se questionne sur la pertinence de la prise de risque liée à la fourniture de ce service. (...) L'ESCN cherche des locaux qui répondent aux normes de la petite enfance. (...) Quels autres locaux conviendraient ? (...) Cette décision appartiendra au conseil municipal. »

Aucune solution n'étant clairement identifiable à l'époque, le conseil d'école s'était alors engagé à organiser un autre temps de discussion et d'étude en plus petit comité.

Par ailleurs, le nouveau conseil municipal mis en place le 23 mai a souhaité répondre rapidement aux problématiques soulevées sur ce sujet.

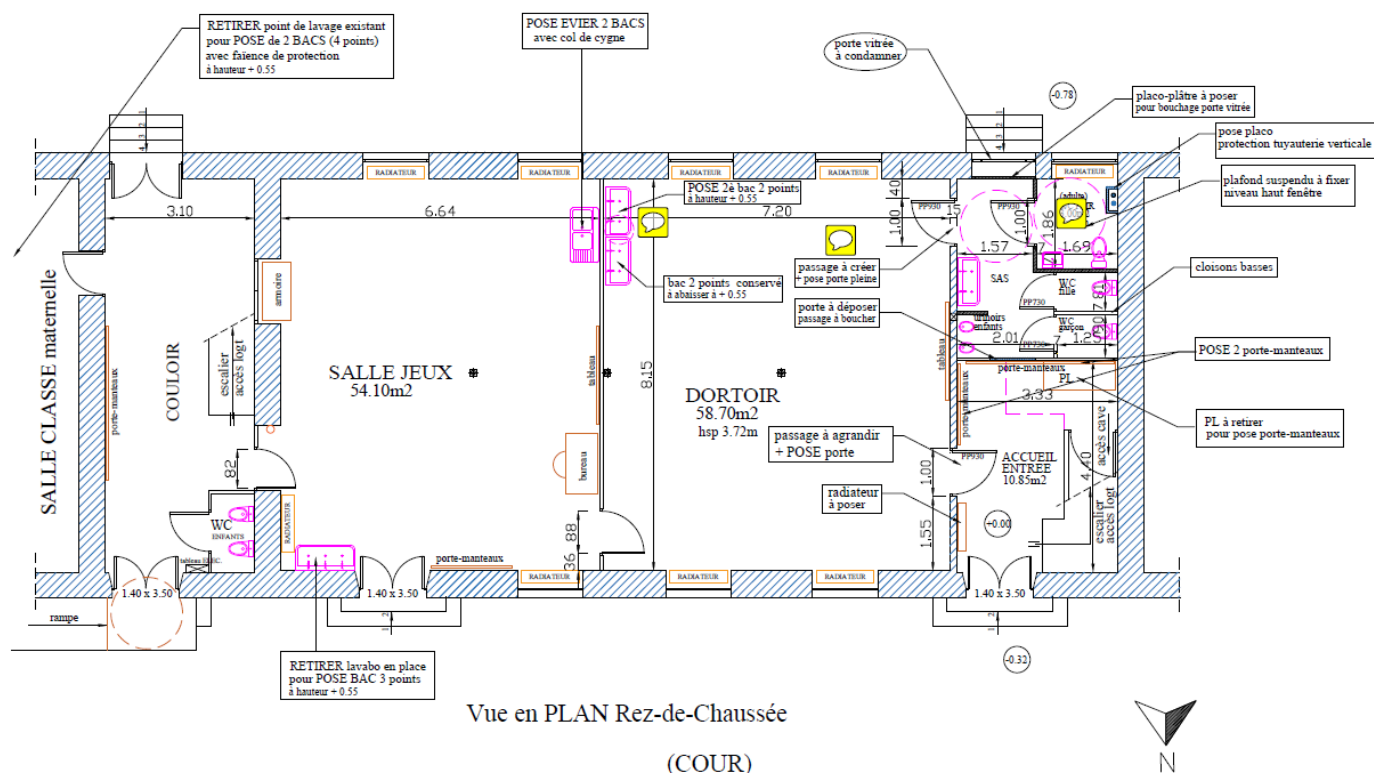
Ces différents partenaires, l'ESCN, la municipalité et l'école ont donc œuvré et soumettent pour avis et consultation un projet de transfert des locaux d'accueil périscolaire.

Consciente de la nécessité de fournir des conditions d'accueil décentes aux enfants, l'école fait preuve de solidarité et accepte de modifier provisoirement l'organisation de ses espaces d'accueil. Les locaux prendront place dans l'actuel bâtiment du haut de l'école.

La parole est à la municipalité puis à l'ESCN.

Le conseil a toujours été conscient que le problème de ces locaux est à régler rapidement. La solution des préfabriqués n'est pas envisageable. Le projet actuel serait une solution d'attente pour plusieurs années avant que d'autres locaux soient proposés. La municipalité souhaite que les travaux soient réalisés pour septembre mais les délais semblent très très courts.

L'ESCN remercie la municipalité, l'école et plus particulièrement monsieur Basely, mesdames Hubert et Ledey pour leurs efforts et concessions pour faire une place à la Barboulotte.



L'actuel dortoir de l'école accueillera la Barboulotte. L'accès des familles se fera par la place du champ de foire. Pour cela, le portail sera sécurisé (visiophone). Les usagers pourront accéder par une entrée dédiée. Un sas d'entrée permettra aux enfants de se dévêtir. Des toilettes devraient être aménagées durant l'été dans un local attenant, actuel bureau de rendez-vous afin de permettre un accès sans sortir du bâtiment.

La salle d'activités (ou salle de jeux) va devenir un espace partagé qui sera aménagé en salle d'activités ou en dortoir durant les temps scolaires ou périscolaires.

La cour du haut sera utilisée par la Barboulotte durant le temps périscolaire.

L'ensemble des points de lavage des mains des enfants va être mis aux normes (salle de classe, salle d'activités et actuel dortoir).

Madame Planteline rappelle que ces travaux permettront d'intégrer des locaux propres, en bon état, chauffés et sécurisés.

Les délais de réalisation sont très contraints. Aussi, la municipalité a envisagé un temps de réalisation prioritaire puis un second.

Ce projet modifie l'organisation de la classe de TPS/PS/MS. En effet, les conditions d'accueil actuelles dans trois salles dédiées, la classe, la salle d'activités et le dortoir, sont optimales et répondent aux attentes institutionnelles.

Avant la rentrée scolaire prochaine, les trois partenaires vont s'entendre sur les modalités d'utilisation, d'entretien et de fonctionnement de ces espaces. Par ailleurs, l'ESCN et l'école harmoniseront leurs plans de sécurité et de mise en sûreté et les règles de vie des élèves dans la cour du haut. L'accueil des enfants à la sortie du bus pourrait être confié à la Barboulotte, une harmonisation permettrait d'uniformiser les conditions d'accueil des garderies. Le lieu d'accueil des élèves de TPMS à l'heure d'ouverture de l'école restera le même, par le portail du bas.

Les représentants de parents d'élèves sont satisfaits de cette proposition.

4. Informations sur la coopérative scolaire

La parole est donnée à madame Chevret, mandataire bénévole de la coopérative scolaire. Le solde créditeur de la coopérative scolaire est 7 300€. La fin d'année a bouleversé notre calendrier.

Plusieurs demandes de subvention ont été adressées à la municipalité. Elles concernent notamment l'organisation des classes de découverte des GS/CP et CM/ULIS. Nous attendons actuellement une réponse.

Madame Chevret présente le projet de dissoudre la coopérative scolaire et de transférer la totalité du solde créditeur à l'association USEP des p'tites légendes. Celle-ci deviendrait l'unique association de l'école pour collecter des fonds au profit des projets d'école et de ses actions socioéducatives en lien avec le projet d'école.

Le bureau de l'association des p'tites légendes serait ouvert aux parents, aux élus, aux partenaires, aux élèves. Les statuts vont être modifiés lors d'une assemblée générale qui devrait avoir lieu en septembre prochain.

5. Informations sur l'U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)

La parole est donnée à madame Gauthy, trésorière de l'association des p'tites légendes.

Les activités de rencontres de l'association des p'tites légendes ont été suspendues depuis le confinement.

Si la crise sanitaire liée à la pandémie n'était pas survenue, les 59 adhérents auraient dû participer aux rencontres suivantes :

- « lutte et sports boules », le 18/03/20 à Saint-Saulge,
- « athlétisme et activités enchaînées », le 13/05/20,
- « le p'tit tour à vélo », randonnée cycliste de 42 kilomètres, le 3/06/20 sur les routes de la Nièvre (reporté en 2021)

- le biathlon et le triathlon de l'USEP, manifestation départementale à l'étang de Baye, le 27/06/20 (reportés en 2021)

Neuf journées ou demi-journées d'activités ont été proposées pour la saison 2019/20.

Malgré la crise sanitaire, l'association a proposé une autre forme de rencontre... virtuelle : la E-Rencontre afin de bouger chez soi et de garder du lien entre camarades.

Le principe consistait à réaliser une série de quatre défis sportifs et un défi culturel. Les enfants ont également été invités à réaliser des œuvres en soutien aux personnels soignants. L'USEP a proposé une E-rencontre spéciale « journée olympique ».

Bilan financier de l'association : 238,42 € sur le compte.

6. Informations relatives à l'école et aux classes

Labellisation éco-école

L'équipe est ravie d'annoncer que l'école des légendes vient d'obtenir son quatrième label éco-école. Cette année, les élèves ont été sensibilisés aux enjeux environnementaux liés aux déchets. L'école a reçu un diplôme que sera présenté aux enfants ainsi qu'un nouveau drapeau millésimé.

L'école souhaite associer encore plus la municipalité l'année scolaire prochaine.

Classes de découverte

La situation sanitaire n'a pas permis le départ des GS/CP au Croux. Madame Chevret envisage de se déplacer avec ses élèves au printemps 2021.

Monsieur Basely devrait maintenir sa classe transplantée à Paris en janvier ou février 2021. Ces deux projets sont soumis aux possibilités de financement de la coopérative et aux demandes de subvention qui ont été formulées auprès de la municipalité.

Projets d'éducation artistique et culturelle

Les interventions de la compagnie Alfred Alerte ont pu reprendre. Elles se déroulent actuellement les jeudis et les vendredis pour les classes de GS/CP et CE. La présentation de fin d'année qui devait avoir lieu le 29 juin, ne sera pas proposée.

Par contre, le projet avec Aït Belkacem, photographe intervenant auprès des élèves de CM/ULIS a été suspendu. Les séances qui n'ont pas pu avoir lieu devraient être reportées à l'automne 2020.

La période de confinement a contraint à annuler :

- les sorties à la bibliothèque municipale,

- la participation des classes aux différentes commémorations municipales,
- l'organisation de la fête de printemps,
- la participation des CM au concours « éco-loustics »,
- la fête du court-métrage,
- les actions de liaison « écoles/collège »,
- les rencontres cycle 2,
- les séances « école et cinéma » pour 4 classes,
- les accueils des futurs élèves de PS en partenariat avec le relais d'assistantes maternelles,
- les rencontres cycle 1,
- ...

Plusieurs dispositifs d'aides du RASED (bilan psychologique et enseignement spécialisé en petit groupe) n'ont pas pu être maintenus. Des élèves de CE et CM n'ont pas pu bénéficier d'accompagnements par l'enseignante spécialisée.

7. Constitution de la commission électorale

Selon l'arrêté du 13 mai 1985, article 1^{er} alinéa 6 à 8, à la fin de l'année scolaire, le conseil d'école doit désigner en son sein une commission composée du directeur d'école, président, d'un enseignant, de deux parents d'élèves, d'un délégué départemental de l'éducation nationale ainsi que, éventuellement, d'un représentant de la collectivité locale. Cette commission est chargée d'assurer l'organisation et de veiller au bon déroulement des élections qui auront lieu à une date qu'elle choisira, en accord avec les représentants des associations de parents d'élèves de l'école, parmi les dates fixées par le ministre de l'éducation nationale. Cette commission constituée en bureau des élections, établit les listes électorales, reçoit les bulletins de vote par correspondance sous double enveloppe, organise le dépouillement public et en publie les résultats. En cas d'impossibilité de constituer la commission ou en cas de désaccord au sein de celle-ci sur les modalités d'organisation du scrutin, les opérations susmentionnées incombent au directeur d'école qui veille à l'application de la réglementation en vigueur.

En tant qu'enseignantes, mesdames Hubert et Bonnet se portent candidates. Mesdames Delbove, Rolin, Guérin et Beaume sont également volontaires.

Le décret 2019-838 publié au Journal officiel du 20 août 2019 donne au directeur d'école la possibilité de décider que l'élection des représentants de parents au conseil d'école aura lieu uniquement par correspondance. Le conseil d'école doit cependant être consulté. L'ensemble des membres présents se dit favorable à cette mesure. Les prochaines élections se dérouleront donc exclusivement par correspondance.

8. Questions diverses

Aucune question n'a été adressée au président du conseil.

*Rappel : le mandat des parents d'élèves élus reste effectif jusqu'aux prochaines élections.
Remerciements aux membres du conseil d'école pour la qualité des échanges et leur implication dans la vie de notre petite école publique. Chacun apporte sa pierre dans la construction d'une école au service des apprentissages de tous les élèves.*

Remerciements à la municipalité pour le prêt de la salle.

La séance est close à 18h50.

Aucun autre conseil n'est prévu pour cette fin d'année scolaire.